



PREMIER MINISTRE
DELEGATION INTERMINISTERIELLE
AU DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE

Rouen, le 21 octobre 2016

Communiqué de presse

Le tracé de la ligne nouvelle Paris-Normandie se précise

Le comité de pilotage (COFIL) de la ligne nouvelle Paris Normandie (LNPN) a tenu sa sixième réunion, le jeudi 20 octobre 2016, à Rouen, sous la présidence de monsieur François Philizot, préfet, délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine et en présence, notamment, de madame Nicole Klein, préfète de la région Normandie, monsieur Hervé Morin, président du conseil régional de Normandie, monsieur Didier Bariani, vice-président du conseil régional d'Île-de-France, monsieur Frédéric Sanchez, président de la métropole Rouen Normandie, de monsieur Joël Bruneau, président de la communauté d'agglomération Caen la mer, de monsieur Yvon Robert, maire de Rouen, de monsieur Guy Lefranc, président du Grand Évreux Agglomération, de monsieur Philippe Tautou, président de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise et de madame Agnès Firmin Le Bodo, première vice-présidente de la communauté de l'agglomération havraise.

SNCF Réseau, maître d'ouvrage de ce projet, a présenté le bilan de la deuxième vague de concertation conduite de mars à octobre 2016 auprès des différentes parties prenantes au projet (collectivités territoriales, associations professionnelles et milieux associatifs) en vue de la détermination de zones de passage préférentielles pour chacune des trois sections prioritaires.

A partir notamment d'un jeu de quatre familles d'indicateurs (« ressources et patrimoine »; « service ferroviaire de qualité »; « dynamiques territoriales »; « investissement soutenable »), le COFIL a retenu trois fuseaux de passage pour la section Paris-Mantes, quatre pour Mantes-Evreux et trois pour Rouen-Yvetot. Ce choix laisse ouverte la possibilité de réaliser à l'horizon cible une gare nouvelle LNPN à Evreux et à la Confluence (secteur d'Achères). Ces fuseaux feront l'objet d'études complémentaires et d'une nouvelle étape de concertation durant les trois mois qui viennent.

Cette démarche sera conduite en s'appuyant sur trois scénarii, l'un axé sur la limitation des coupures territoriales, un autre basé sur le développement multipolaire du territoire, et enfin le dernier privilégiant l'amélioration des relations entre les grandes aires urbaines. Elle prendra en compte également les travaux sur les fonctionnalités de la ligne (dessertes, fréquences, temps de trajet).

En outre, le COFIL a réaffirmé que la gare de Paris Saint-Lazare est la porte d'entrée durable de la Normandie en Île-de-France. Il s'est félicité du lancement d'une réflexion permettant d'éclairer et

hiérarchiser les investissements de court, moyen et long termes concourant au bon fonctionnement du complexe ferroviaire de Paris-Saint-Lazare et à l'accueil des trains normands et franciliens.

En ce qui concerne le tronçon dit « Y de l'Eure », le COPIL a demandé à SNCF Réseau d'étudier les schémas de principe qui répondent aux temps de parcours affichés à l'horizon cible pour les relations Paris-Rouen (0h50), Paris-Caen (1h20), Rouen-Caen (1h00) et Rouen-Evreux (0h35), de façon en particulier à les intégrer dans le choix des fuseaux de passage des sections prioritaires. La réalisation du Y de l'Eure interviendra en deuxième phase.

Enfin, le COPIL a validé les propositions relatives à l'organisation de la nouvelle gare de Rouen Saint Sever étudiées par le comité Quartier Saint-Sever – nouvelle gare : positionnement du bâtiment voyageur au plus près du centre-ville, accès et stationnement des voitures à l'est, modes actifs et transports collectifs à l'ouest.

Le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie vise **3 objectifs principaux** :

- Améliorer la qualité de service : régularité, ponctualité, confort par la séparation des voies de circulations des trains normands et franciliens
- Augmenter la fréquence et le nombre de dessertes ferroviaires, y compris pour le fret grâce à la capacité apportée par la ligne nouvelle et libérée sur le réseau existant
- Réduire les temps de parcours par une vitesse de circulation de 200 à 250 km/h sur la ligne nouvelle

Suite à la lettre de cadrage ministérielle du 12 novembre 2013, la LNPN sera conçue et réalisée en deux phases. **Le projet prioritaire, à mettre en œuvre avant 2030**, est composé de 3 sections de ligne nouvelle, Paris-Mantes, Mantes-Evreux et Rouen-Yvetot, qui permettront de résorber durablement les bouchons ferroviaires franciliens et rouennais.

Les financements nécessaires aux études préalables à l'enquête d'utilité publique de la ligne nouvelle sont inscrits, pour un montant de 98 M€, au contrat de plan interrégional Etat-régions (CPIER) de la vallée de la Seine 2015-2020, signé le 25 juin 2015, dont :

- 60 millions dans le cadre des études de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie, dont 22 millions d'euros pour l'étape actuelle. La DUP devant intervenir avant la fin de la décennie.
- et 38 millions d'euros pour les études et travaux liés au projet EOLE.

Contact : Délégation interministérielle au Développement de la vallée de la Seine (DIDVS)
55, rue Saint Dominique 75007 Paris
François PHILIZOT, président du COPIL de la LNPN / Tél. : 01 42 75 71 66